



LE PERCE- La vie ne s'apprend pas en prison MURAILLE



N°34 -
Juillet 2008

SNPES-PJJ/FSU : 54 rue de l'arbre sec 75001 Paris - tél. : 01.42.60.11.49 - fax. : 01.40.20.91.62

*Le Perce-muraille, ou Casse-pierre est une plante qui pousse sur les murs,
les fragilise et finit par provoquer leur éboulement ... !*

EDITO :

SOURIEZ VOUS ALLEZ ÊTRE FICHES

Après les lois estivales de Perben en 2002, la loi sur la récidive, les peines planchers et l'atteinte à l'excuse de minorité de l'année dernière, que va-t-il tomber cet été ?

Rien qu'un décret du 27 juin instituant le fichier **EDVIGE** recensant les individus, groupes, organisations et personnes morales qui sont susceptibles de porter atteinte à l'ordre public dès l'âge de 13 ans !!

Rien qu'une commission, la commission VARINARD qui doit rendre sa copie en octobre pour annoncer la énième réforme de l'ordonnance de 45 qui ne laisse rien présager de bon !!
A la PJJ, restructuration administrative, fermeture de structures annoncées...

Bref, profitons de ces vacances pour oublier pendant quelques instants ces sujets car la rentrée risque d'être sévère pour les personnels de la PJJ et les missions qui leur sont confiées.

SILENCE, ON ENFERME

Un jeune, incarcéré en détention provisoire depuis trois semaines à l'Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs de la Valentine, a tenté de mettre fin à ses jours dans sa cellule, fin mai dernier.

Ce jeune a pu être sauvé in extremis, suite à l'intervention des surveillants. Le soir même il a été ramené à l'hôpital du secteur qui dispose d'une unité carcérale. A son réveil, le lendemain matin, il s'est retrouvé entravé par des menottes à un lit d'hôpital sans avoir pris conscience de ce qui s'était passé autour de lui. Pris de panique, il a été pris d'une crise d'angoisse dans la chambre de l'hôpital. Le policier de faction l'a alors injurié, puis il lui a asséné un violent coup de pied dans les parties génitales. Cette agression a été dénoncée par les médecins de l'unité qui ont pu constater les douleurs du jeune homme. La famille du jeune envisage de porter plainte.

Il est important de préciser que ce jeune est sourd à 80 % et est reconnu comme handicapé.

Face à cette agression, le silence a d'abord été de rigueur à l'EPM. Il faut savoir que, systématiquement, l'administration pénitentiaire impose le silence absolu aux personnels sous peine de sanction en cas d'incident important. L'éducateur de milieu ouvert n'a été contacté qu'à partir du lundi après-midi pour être informé de la tentative de suicide, alors que les faits se sont déroulés le vendredi précédent. La famille du jeune l'avait cependant déjà prévenu auparavant tôt dans la matinée. Est-il nécessaire de rappeler que le dernier rapport de la défenseure des enfants soulignait déjà l'absence totale de prévention en matière de suicides des adolescents...

Quand l'éducateur de milieu ouvert a évoqué une demande de sortie anticipée, il lui a été rétorqué que le juge et l'administration pénitentiaire n'y seraient sans doute pas favorables car cela pouvait être vécu comme un exemple pour les autres détenus...

Entre temps, le juge a été informé et sollicité pour une demande anticipée de sortie. La seule réponse favorable a été de ne pas prolonger la détention provisoire et donc d'accorder la sortie de détention prévue une semaine plus tard.

Une fois de plus, cet événement grave montre à quel point un EPM, une prison spécialisée pour les mineurs, reste avant tout une prison avec son lot de violences, de peurs et de silences mortifères. La souffrance de ce jeune n'a à aucun moment été prise en compte. Sauf, évidemment, pour éviter un deuxième passage à l'acte. Et c'est dans ce but stricto sensu qu'est intervenue une psychiatre, pour ne pas prendre de risque supplémentaire dans l'intérêt supérieur de la paix sociale dans l'établissement.

A aucun moment les différents intervenants, à savoir les responsables de la PJJ, les éducateurs de la PJJ ou la psychiatre n'ont songé à demander une enquête interne pour voir si le jeune avait bien été agressé lors de son hospitalisation. Et encore moins à proposer au jeune de porter plainte. Au début du mois de mai, des incidents importants ont eu lieu dans le nouvel EPM des Yvelines et aussitôt l'administration pénitentiaire a déposé plainte contre 3 des 6 jeunes impliqués. Une procédure judiciaire pour dégradation de bien public a été engagée. **Deux poids, deux mesures ?** Comment démontrer de manière plus imparable la négation du sujet qu'entraîne, de fait, l'incarcération et la déshumanisation des relations humaines qui sont censées s'y créer.

La question de l'existence des EPM, de ce qui s'y fait, concerne aussi chaque professionnel de la PJJ.

A l'heure où de nouveaux recrutements ont déjà été actés par la Direction de la PJJ pour ouvrir une nouvelle unité à l'EPM, force est de constater que les premiers ravages causés par cette nouvelle forme d'emprisonnement des mineurs ne font que commencer à apparaître.

L'EPM DE PORCHEVILLE : UNE STRUCTURE INNOVANTE !

Le dernier week-end d'avril a été chaud au nouvel EPM.

Dès le deuxième transfert de jeunes venant de quartiers mineurs de la région : saccage de quatre unités de vie, des cellules rendues inhabitables, lavabos descellés et brisés, téléphones démontés. Dès le lundi, des mineurs étaient en garde à vue car l'administration pénitentiaire a porté plainte pour dégradation de biens appartenant à l'Etat. Sept mineurs ont été placés en garde à vue. Trois d'entre eux, désignés comme « leaders » ont été transférés à Fleury et Nanterre. Un jugement à délai rapproché a eu lieu, alors que la dégradation constatée par les personnels dans la cellule d'un des « leaders » n'est pas des pires : il s'agit du bris d'une fenêtre. Concernant ce jeune les rapports des éducateurs de Bois d'Arcy, où il était incarcéré depuis plusieurs mois, n'ont pas fait état de violences ou d'agressivité de sa part. La vio-

lence physique, l'affrontement ne font pas partie de son registre ; quand il est mal luné, c'est plutôt un petit enquiquineur classique, qui va marmonner dans le dos des gens, qui teste mais ne va pas plus loin. Il était par contre notoire qu'il était devenu accro au cannabis depuis qu'il était détenu, et prévisible qu'il supporterait difficilement le sevrage de tabac et de cannabis, qui circulent largement dans les quartiers mineurs. La situation vécue par ce mineur appelle plusieurs questions : primo quid de la prise en compte du sevrage dans un établissement présenté comme une prison avec un plateau médical de qualité ; deuxio, ce qui était, et reste ailleurs de l'ordre d'une procédure disciplinaire devient maintenant une affaire pénale. Tu casses ta fenêtre ou autre chose dans ta cellule ? Et vlan, une mise en examen.

Reste à espérer qu'on ne va pas demander aux parents de

payer les dégâts ! Enfin comme si cela ne suffisait pas, l'Administration Pénitentiaire a demandé qu'il passe en commission disciplinaire dans le nouvel établissement où il a été transféré. Depuis, pour ces dégradations il vient d'être condamné à 4 mois fermes et les remises de peines éventuelles ont été exclues.

Certains éducateurs de Bois d'Arcy et de l'EPM sont assez démontés, voire remontés par la manip. Leur discours est lucide par rapport aux illusions du « projet éducatif » (atelier boxe, crêpes et jus de fruits, youpi mais si c'est le bazar, l'Administration Pénitentiaire expédie le gêneur dans une autre prison, oubliant très rapidement les « ambitions innovantes de l'EPM » Le pire, comme le souligne une collègue, c'est qu'à l'origine il y a l'erreur des adultes qui ont inventé le concept de cette structure, et qu'on va le faire payer aux mineurs récalcitrants.

UNE BOUGIE POUR L'EPM DE LAVOUR

L'Administration Pénitentiaire et la PJJ avaient donc décidé de fêter la première année de fonctionnement (dysfonctionnement ?) de l'EPM de Lavour. Nous n'allions pas laisser le terrain vacant.

► **Le 5 juin**, visite de la prison par la sénatrice PCF Nicole BORVO puis conférence de presse suivie d'un débat dans une salle de la mairie de Labastide. N. Borvo s'est prononcée contre la prison et pour le transfert des moyens vers l'insertion et l'éducation. Quelques brèves sont parues dans les journaux locaux.

► **Le samedi 6 juin**, une heure de débat radiophonique à Albi dans une radio libre « Albigest » organisée avec des élèves éducateurs de l'école d'Albi. Très intéressant pour la liberté d'expression (ça risque de ne pas durer !), seul un éducateur contractuel d'un EPM est resté sur la réserve (on peut malgré tout le comprendre...)

► **Le vendredi 13 juin**, à la demande du Collectif Toulouse Libertés regroupant plusieurs associations, syndicats dont le

SNPES, et groupes politiques, la députée PS Catherine Lemorton (Haute Garonne) visite la prison. Puis conférence de presse dans un lieu alternatif de Lavour, (FR3 National + La Dépêche du Midi), deux éducateurs de l'EPM étaient présents. Lemorton qui avait pourtant préparé sa visite à l'aide d'un dossier que nous avions monté, n'a pas été à la hauteur de l'enjeu et ne s'est pas positionnée nettement (fallait-il en espérer davantage ?). Un documentaire sur Lemorton passera sur France 3 en octobre peut-être aurons-nous quelques secondes de propos...

► **Le même jour avait lieu la visite de Drucker à l'EPM** (il a laissé 80 exemplaires de son livre à disposition des jeunes détenus : publicité oblige !). Nous lui avons remis une lettre ouverte qui le questionnait sur la prison et son positionnement. Le soir, grillades sous un chapiteau installé devant la prison, musique, ballons et... gâteau d'anniversaire en forme de prison et une bougie au son du traditionnel « **Joyeux anniversaire l'EPM** ».

Mais la cerise n'était pas sur le gâteau !

► En effet le samedi suivant, un événement unique au monde s'est déroulé, **l'AP et la PJJ avaient installé un stand sur le marché de Lavour pour faire la pub pour la prison !!** Notre présence ne fut pas la bienvenue mais elle fut bien utile puisqu'un cordon d'une vingtaine de personnes s'installa devant le stand avec des pancartes et des tracts « pour la fermeture des EPM » toute la matinée avec la présence d'un clown libertaire qui « recrutait » les gens pour entrer en prison. La CGT PJJ aussi distribuait des tracts contre la prison. Cette action a permis à la fois d'enrayer la propagande saugrenue et de faire monter la violence chez le député maire qui est venu nous bousculer. La scène filmée sera diffusée dès que le documentaire sera monté.

La lutte continue plus dure que jamais, peut-être plus dure sera la chute !